

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

**Effectif légal du Conseil
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :**

33

Nombre de votants :

33

**Date de convocation :
5 avril 2022**

**Date d'affichage :
14 avril 2022**

L'AN deux mille vingt-deux, le **11 avril** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 5 avril, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

Mme ACKNIN, MM. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, M. BOUCHET, Mme CHAMPEL, MM. CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND (à partir de la question n°28), LAURENT, LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, PIRES-BEAUNE, M. RAYNAUD, Mmes ROUSSEL, STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mr Jean-Pierre BOISSET, Conseiller Municipal Délégué, a donné pouvoir à *Michèle GRENET*

Mr Charles BRAULT, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à *Véronique LYON*

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée, a donné pouvoir à *Pierre DESMARETS, absente jusqu'à la question n°27*

Mr Didier LARRAUFIE, Conseiller Municipal Délégué, a donné pouvoir à *Jean-Louis RAYNAUD*

Mme Nathalie NIORT, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à *Boris BOUCHET*

Mr Bruno RESSOUCHE, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à *Christine PIRES-BEAUNE*

Mr Mickaël SEMANA, Conseiller Municipal Délégué, a donné pouvoir à *Rémy BALLET*

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Daniel GRENET

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2022**

QUESTION N° 14

OBJET : Parcelles AE 402 et AE 403 rue des Vignes froides : acquisition

RAPPORTEUR : Anne VEYLAND

Question étudiée par la Commission n°2 « Aménagement et embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 29 mars 2022 et par la Commission n°4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 31 mars 2022.

Les parcelles AE n°402 d'une surface de 671 m² et AE n°403 d'une surface de 287 m², situées rue des Vignes Froides, sont les propriétés de Madame CLAIR.

Ces parcelles sont situées en zone AU (à urbaniser) au Plan Local d'Urbanisme et non viabilisées. Une opportunité de cession à la Commune a été proposée par la propriétaire, permettant à la Commune de se positionner à long terme en cas de constitution d'une future Association Foncière Urbaine sur ce secteur à urbaniser.

La cession de ces deux parcelles à la Commune a été proposée pour un montant de 5 000 €, soit 5,2€/m².

Après acquisition, elles seront classées dans le domaine privé de la Commune.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser l'acquisition des parcelles AE n°402 et 403 au prix de 5 000 €
- désigner Maître Tissandier pour rédiger les actes de vente,
- classer ces parcelles dans le domaine privé de la Commune,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous actes en conséquence.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme.
RIOM, le 11 avril 2022**

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL